



Découpez le long des pointillés

Ça m'intéresse !

Nom du club :
Téléphone du club :
Fédération :

Intitulé du poste recherché :

Volume horaire :
Période/ Durée :

(Coupon à nous retourner, par mail ou courrier)



**Emploi sportif,
Passez nous
le relais !**

GSE PAM

**Groupement Sport Emploi
Provence-Alpes Méditerranée**

gsepam@outlook.com

07 79 77 43 86

**15 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE**

Ne pas jeter sur la voie publique



Emploi Sportif,

Passez nous le relais !

**Groupement Sport Emploi
Provence-Alpes Méditerranée**

**Solution pour externaliser
vos besoins
en ressources humaines !**



GSE PAM
gsepam@outlook.com
15 Place de la Joliette - 13002 MARSEILLE



GSE PAM
gsepam@outlook.com
15 Place de la Joliette - 13002 MARSEILLE

Edition 2018



GSE PAM
gsepam@outlook.com
15 Place de la Joliette - 13002 MARSEILLE



Par qui ?

Association Loi 1901 créée par:

Le Comité
Départemental Olympique et Sportif
des Bouches-du-Rhône
et
le Comité Régional Olympique
Région Sud Provence-Alpes-
Côte d'Azur.

Pour qui ?

Pour toutes
les associations sportives
relevant de la Convention
Collective
Nationale du Sport.

Pour quels métiers ?

La mutualisation concerne tous
les métiers de la branche du sport :

poste administratif, comptable,
éducateur,
agent de développement,
chargé de communication...



GSE PAM : Mode d'emploi

Le Groupement, unique employeur du salarié :

- Emploie et rémunère les salariés. • Gère le planning des salariés en fonction des besoins des structures utilisatrices.
- Réalise le contrat de travail.
- Facture aux structures utilisatrices les mises à disposition de salariés.
 - Assure le suivi et veille à l'évolution des salariés en fonction de leurs compétences et de leurs attentes.

Le salarié du Groupement :

- Est employé en CDI (le plus souvent), par le GSE PAM.
 - Travaille au sein des structures adhérentes.
- Développe son employabilité par la poly-compétence.

La structure adhérente :

- Adhère durablement au GSE PAM.
 - Règle sa cotisation.
 - Définit ses besoins en compétences.
- Réalise la fiche de mission du salarié mis à sa disposition.
 - Contrôle et dirige le salarié dans le déroulement de son activité.
 - S'acquitte de la facture.



Quels sont les objectifs ?

Permettre au Mouvement Sportif
de répondre à ses obligations de
professionnalisation,

tout en se soulageant des
contraintes administratives
et sociales d'un emploi.

Comment ?

Le GSE PAM recrute
un ou plusieurs salariés, pour les mettre
à disposition des structures associatives
sportives (appelées « membres utilisateurs »)
en fonction de leur besoin.

L'association utilisatrice s'acquitte de la facture
de la mise à disposition.

La structure utilisatrice conserve le
contrôle du salarié
mis à sa disposition.



Une question,
une demande de devis,
une suggestion?

CONTACTEZ :
Émilie BARTHÈS
Tel : 07 79 77 43 86
@ : gsepam@outlook.com

